



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'An Deux Mille vingt-deux.  
Le 03 mars à 19h00.

Les membres du bureau, légalement convoqués, se sont réunis aux Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 23/02/22

Date d'affichage : 23/02/22

Nombre de membres :

- en exercice : 29

- présents : 19

- votants : 22

#### Etaient présents :

Cédric BOLE, Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Jean-Noël CUENOT, Jean-Pierre FRIGO, Pascal GODIN, Suzanne GUERRIN, Sylvie LE HIR, Denis LEROUX, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Francine MISERE, Jean-Louis MOUGIN, Alexandre PANTEL, Elisabeth REDOUTEY, Catherine ROGNON, Gilles ROBERT, Franck VILLEMAIN

#### Etaient présents par visioconférence :

Anthony CUENOT

#### Etaient absents excusés :

Christine BOUQUIN, Dominique MOLLIER, Valérie PAGNOT, Pierre VAUFREY, Charles SCHELLE

#### Etaient absents :

Eric HOULLEY, Bernard JACQUET, Christian MOREL, Daniel PRIEUR,

#### Ont donné pouvoir :

Valérie PAGNOT a donné pouvoir à Gilles ROBERT

Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Cédric BOLE

Dominique MOLLIER a donné pourvoir à Cédric BOLE

Elisabeth Redoutey a été élue secrétaire.

**Objet : DE2022-07 : Avenant 2022 avec le Pays du Haut-Doubs pour le cofinancement du poste de chargé de mission Contrat Local de Santé (CLS)**

Le 12 octobre 2018, une convention relative à la mise à disposition du chargé de mission santé dans le cadre du contrat local de santé a été signée entre le PETR du Pays Horloger (convention reprise par le PNR du Doubs Horloger) et le Syndicat Mixte du Pays du Haut Doubs.

L'article 2 de la convention stipule qu'un avenant financier définissant les montants octroyés sera signé dès le recrutement de l'agent, puis annuellement.

Les dépenses éligibles sont :

- traitement de base et, le cas échéant, supplément familial de traitement, primes et indemnités ainsi que les charges liées à l'agent (CNAS, assurance du personnel, frais de formation, médecine du travail...)
- dépenses d'équipements de l'agent (informatique, téléphonie,...)
- frais de déplacements

Coût prévisionnel du chargé de mission santé pour l'année 2022 :

DEPENSES PREVUES EN 2022	ANIMATEUR SANTE	Détail
Charges de personnel	48 800€	
Dont Salaires brut	34 350 €	
Charges patronales	14 450 €	
Déplacements	3 900 €	
Assurance du personnel	540 €	(TBI+RI) x 1.1/100
Assurance auto-mission	285 €	0.05696 x nbre de km (5000)
Licence Fsecure ordinateur + office 365 PPS	250 €	Licences annuelles
Abonnement téléphone portable	250 €	19.90 €/mois + hors forfait éventuel
CNAS	212 €	Forfait/agent/an
Formations	900 €	
<b>TOTAL</b>	<b>55 137 €</b>	

Le Pays du Haut-Doubs attribue au bénéficiaire une subvention proportionnelle à sa population par rapport à celle du PNR du Doubs Horloger (population du territoire de l'ancien PETR) définie selon le dernier recensement en vigueur une fois déduite l'aide apportée par l'Agence Régionale de Santé.

La subvention de l'ARS s'élève à 25000 € pour l'année 2022. Le reste à charge estimé pour le PNR du Doubs Horloger et le Syndicat Mixte du Pays du Haut Doubs s'élève à 30 137 €.

	PNR du Doubs Horloger (territoire ancien PETR)	Syndicat Mixte du Pays du Haut Doubs
Population	47 291 habitants	63 097 habitants
Taux de participation	42.84 %	57.16 %
Montant de la participation	12 910.69€	17 226.31 €

**Le bureau autorise le Président à signer l'avenant financier 2022 avec le Pays du Haut-Doubs.**

**Approbation à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme, le Président  
Denis LEROUX

